

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **11.12.2023**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOUZE M., HILALI N, DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F.,
VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., BROUTIN A., LECLERCQ R., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Statut pécuniaire du personnel C.P.A.S. – Approbation – Décision

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu notre délibération du 07.06.2022 décidant de modifier le statut pécuniaire du personnel communal non enseignant, rendue exécutive le 06.09.2022 par expiration du délai de tutelle ;

Considérant, dès lors, qu'il convient de mettre en concordance les statuts de la Commune et du C.P.A.S. ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales suite à la réunion du comité de négociation syndicale du 10.10.2023 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du comité de concertation Commune-C.P.A.S. du 09.11.2023 ;

Vu la délibération du Conseil de l'action sociale de Brunehaut du 28.11.2023 relative au statut pécuniaire du personnel C.P.A.S. ;

Vu le statut pécuniaire présenté ci-annexé ;

Attendu qu'il revient au Conseil communal d'approuver ledit statut ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE...

Article 1 : d'approuver le statut pécuniaire du personnel C.P.A.S. joint et décidé par le Conseil de l'action sociale de Brunehaut le 28.11.2023.

Article 2 : la présente délibération sera transmise au C.P.A.S.

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,
P. WACQUIER